

Décision modificative n°2 2021

■ Session du 19/10/2021

■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances - Prospective »

Entendues les interventions de M. Marc de JACQUELOT (CFTC), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), M. Benoît ROCH (CPME), M. Denis LEDUC (URCPIE), M. Yvic KERGROAC'H (CGT), M. Eric GIRARDEAU (U2P), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT).

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures ».

80 votants. Adopté par 67 pour, 12 abstentions et 1 contre.



1. Préambule	3
2. Le contexte	3
3. Les éléments de synthèse	3
3.1. Les ajustements budgétaires	3
3.2. Les priorités politiques.....	4
3.3. Le suivi du plan de relance	5
3.4. Les principales observations du CESER sur les rapports de politiques publiques.....	6
3.5. Les entités liées	7
3.6. Certification des comptes	7
4. L'analyse financière	7
4.1. L'épargne brute et l'épargne nette	7
4.2. L'emprunt d'équilibre prévisionnel.....	8
4.3. Suivi du plan de relance	9
4.4. Les recettes.....	10
4.5. Les recettes de fonctionnement	11
4.6. Les recettes d'investissement	12
5. Les dépenses prévues pour mettre en œuvre les politiques publiques régionales	13
5.1. Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE).....	13
5.2. Synthèse des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement d'Investissement (CPI) à l'issue de la DM2 2021	14
5.3. Synthèse des autorisations d'Engagement (AE) et crédits de paiement de fonctionnement (CPF) à l'issue du BS 2021	15
6. Observations des commissions thématiques du CESER	17
6.1. Finances – Prospective (C1)	17
6.2. Santé - Social (C2)	17
6.3. Economie - Emploi - Recherche - Innovation (C3).....	18
6.4. Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie (C4)	19
6.5. Aménagement des territoires - Cadre de vie (C5)	21
6.6. Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain (C6)....	21
6.7. Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative (C7).....	24
7. Entités liées	25
8. Certification des comptes 2020	26
Annexe	30

1. Préambule

La Décision Modificative (DM) est la deuxième modification apportée au Budget primitif (BP) 2021 et fait suite au Budget supplémentaire (BS) intervenu exceptionnellement en mars dernier en raison du calendrier électoral.

2. Le contexte

Comme évoqué dans notre avis du 14 décembre 2020, **le budget 2021 est fortement impacté par le contexte économique, social et sociétal** fragilisé suite à la crise sanitaire que nous traversons. Les actions engagées pour faire face à la crise et réussir la relance en 2021, conjuguées aux changements législatifs en matière de financement des Régions, ont eu pour effet de bouleverser significativement les agrégats les plus structurants.

Le choix de la Région de modifier le **périmètre de ses commissions sectorielles** (passées de 8 à 7) a pour conséquence d'affecter la comparaison des dépenses de politiques publiques telles que présentées antérieurement dans nos avis. Les tableaux présentés dans le corps de l'avis le sont selon la nouvelle organisation des commissions de la Région, les chiffres du BP 2021 et les modifications opérées lors du BS 2021 ne sont donc pas comparables avec ceux figurant dans nos précédents avis sur le BP et le BS 2021. La comparaison avec les exercices précédents n'étant pas pertinente, les chiffres correspondants ne sont pas rappelés.

Des **mesures complémentaires au plan de relance** sont prises également dans le cadre de la DM2 2021 au titre des actions en faveur de l'accompagnement des EPCI pour 6,6 M€ (investissement communal 4,5 M€ et nouvelles PTRE pour 1,1 M€).

3. Les éléments de synthèse

3.1. Les ajustements budgétaires

Cette DM intègre quelques ajustements budgétaires sans bouleverser les équilibres du BP.

	BP 2021	BS	DM	TOTAL
Autorisations d'engagement (AE)	657,86	19,80	18,13	695,79
Autorisations de programme (AP)	601,00	3,00	26,64	630,64
Dépenses d'investissement (CPI) a	726,30	0,00	0,00	726,30
Dépenses de fonctionnement (CPF) b	1 160,57	1,37	15,20	1 177,14
Recettes d'investissement c	269,58	-0,31	7,72	277,00
Recettes de fonctionnement d	1 315,39	8,97	18,92	1 343,28
Epargne brute e=d-b	-456,71	7,60	3,72	166,14
Emprunt d'équilibre f=e+d-a	416,89	-54,10	-11,44	351,35

La Décision modificative se caractérise par :

- une **épargne brute** et une épargne nette en augmentation de 3,72 M€, s'établissant respectivement à 166,14 M€ et 51,14 M€, sous l'effet de l'augmentation des produits de fonctionnement (18,92 M€) supérieure à celle des dépenses nouvelles (15,2 M€) ;
- des **crédits de paiement de fonctionnement** en augmentation de 15,2 M€ et des autorisations d'engagement en hausse nette de 18,13 M€. Il s'agit d'autorisations d'engagement nouvelles pour 19,9 M€ ;
- des **crédits de paiement d'investissement** inchangés et des autorisations de programme en augmentation nette de 26,64 M€. Il y a lieu de souligner que les autorisations de programme nouvelles d'un montant de 35,31 M€ sont partiellement compensées par une réduction des autorisations votées antérieurement de 8,67 M€ ;
- une augmentation nette des **recettes d'investissement** de 7,72 M€ ;
- une baisse du montant de l'**emprunt d'équilibre** de 11,4 M€ (hausse de l'épargne brute de 3,72 M€ et des recettes d'investissement de 7,72 M€) pour s'établir à 351,3 M€.

3.2. Les priorités politiques

Comme déjà indiqué dans notre avis sur le BP 2021, la construction du budget repose sur trois objectifs exprimés comme suit par la Région :

- amplifier les politiques publiques engagées au cours du mandat, dans tous les domaines de l'action régionale ;
- assurer la déclinaison dans la durée et la montée en puissance de ses plans d'urgence et de relance ;
- porter de nouvelles initiatives fortes en direction de la jeunesse

déclinés autour des trois missions fixées en début de mandature, à savoir :

- le combat pour l'emploi local,
- le combat pour l'équité territoriale,
- le combat pour l'efficacité régionale.

Cette décision modificative est l'occasion pour la Région d'afficher les trois priorités du nouveau mandat que sont : **l'emploi, la jeunesse et l'écologie**. Cela se matérialise dès la DM2 par des autorisations de dépenses de fonctionnement nouvelles pour 6,4 M€ ne donnant pas lieu à ce stade au vote de crédits de paiement correspondants. **Le CESER suivra avec attention la manière dont ces nouvelles priorités seront prises en compte dans les prochains budgets régionaux.**

Les objectifs fixés par la Région se traduisent de la façon suivante :

- en termes d'autorisations de programme et d'engagement :

Autorisations de Programme et d'Engagement (en M€)	BP 2021		BS		DM		Total Autorisations
	AP	AE	AP	AE	AP	AE	
COMBAT POUR L'EMPLOI							
Action 1 Faire émerger les PME du futur	62,7	52,0		0,4	-2,8	0,5	112,7
Action 2 Faire des grandes mutations un moteur de production	114,3	49,6			-1,6	5,9	168,2
Action 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain	299,3	364,1		0,6	4,5	5,9	674,4
COMBAT POUR L'EQUITE TERRITORIALE							
		0,0					0,0
Action 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain	110,0	390,5		14,3	0,0	5,0	519,8
Action 5 Agir au plus près des habitants	24,6	12,7	3,0	0,0	5,4	-0,1	45,6
Action 6 Renforcer notre qualité de vie	29,3	48,5		4,6	-0,2	-0,0	82,2
COMBAT POUR L'EFFICACITE REGIONALE							
		0,0					0,0
Action 7 Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	16,4	3,7			21,4	0,0	41,4
Action 8 Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	0,0	0,0			0,0	1,0	1,0
Action 9 Une administration plus innovante	1,2	3,9			0,0	0,0	5,1
Total	657,9	924,9	3,0	19,8	26,6	18,2	1 650,4

- en termes de crédits de paiement :

CREDITS DE PAIEMENT (en M€)	BP2021		BS		DM		Total CP
	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF	
COMBAT POUR L'EMPLOI							
Action 1 Faire émerger les PME du futur	62,2	37,5	0,0	0,4	0,0	2,0	102,0
Action 2 Faire des grandes mutations un moteur de production	185,0	30,4			0,0	0,1	215,5
Action 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain	207,6	354,9			0,0	0,0	562,5
COMBAT POUR L'EQUITE TERRITORIALE							
							0,0
Action 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain	140,8	381,6			0,0	10,0	532,5
Action 5 Agir au plus près des habitants	93,2	14,2		0,0	0,0	-0,1	107,4
Action 6 Renforcer notre qualité de vie	27,2	41,6		1,0	0,0	-0,0	69,8
COMBAT POUR L'EFFICACITE REGIONALE							
							0,0
Action 7 Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes (1)	120,4	118,1			0,0	0,2	238,7
Action 8 Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	0,0	175,5			0,0	3,0	178,5
Action 9 Une administration plus innovante	4,9	6,8			0,0	0,0	11,6
TOTAL	841,3	1 160,6	0,0	1,4	0,0	15,2	2 018,5

Les tableaux ci-dessus montrent que **la DM2 ne bouleverse pas les grandes priorités du BP 2021**. Plus de 72% des autorisations (de programme et de fonctionnement) et 54% des crédits de paiement (investissement et fonctionnement) concernent les actions formation/emploi et infrastructures/mobilité.

3.3. Le suivi du plan de relance

Concernant le plan de relance et selon les informations communiquées par la Région, le taux de mandatement n'est que de 32% à fin septembre 2021 (ce taux variant de 10% pour la solidarité à 116% pour l'emploi) quand bien même le taux d'affectation est de 86%. **Le CESER s'interroge particulièrement sur les taux de mandatement relativement faibles de certaines lignes** (jeunesse, croissance verte et solidarité). S'agissant de mesures de relance, le CESER s'attend à ce que les versements aux bénéficiaires soient les plus rapides possible.

Par ailleurs, le rapport cite plusieurs exemples des mesures prises. Le CESER estime qu'il serait éclairant pour le lecteur d'obtenir une **analyse plus détaillée des principales mesures** du plan de relance, permettant d'apprécier leur degré d'exécution et d'évaluer leur pertinence au regard des objectifs visés.

3.4. Les principales observations du CESER sur les rapports de politiques publiques

Le CESER alerte sur la **nécessité d'accélérer fortement la programmation des fonds européens** sur le volet FEDER pour assurer la consommation de la totalité de l'enveloppe allouée et éviter le risque de dégagement d'office. Au 1er octobre 2021, 43 M€ restaient à programmer (soit 14% de l'enveloppe) alors que la date maximale de programmation des dossiers a été fixée au 31 décembre 2021.

Le CESER accueille favorablement les abondements budgétaires sur le soutien à la digitalisation des entreprises (1 M€) et sur l'innovation collaborative (1,5 M€) dans la mesure où il a déjà pu souligner la pertinence de ces outils.

Les positions au sein du CESER sont hétérogènes sur **l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER**. Le CESER souhaite cependant qu'une évaluation financière soit réalisée en lien avec l'évolution de l'offre qui sera mise en œuvre.

La Région programme l'ouverture de **cinq nouvelles plateformes territoriales de la rénovation énergétique** (PTRE) d'ici à la fin de l'année. Le CESER suivra avec attention la couverture complète du territoire annoncée pour 2023, avec une attention particulière aux territoires ruraux. Il est important de conserver la notoriété acquise par le réseau FAIRE.

Le CESER se félicite de l'inscription de 4,5 M€ en AP pour les projets portés par les communes et des efforts financiers de la Région pour répondre aux besoins des territoires au regard du contexte de crise que nous avons traversé.

Enfin, dans la continuité de sa réponse à la saisine de la Présidente de Région sur les métiers en tension, le CESER apporte ses observations sur le **rapport « Mobilisation pour l'emploi »**, dont les principales sont les suivantes :

- Le CESER aurait préféré que les premières mesures soumises au vote portent aussi sur les freins périphériques, avec un cadre commun à tous les territoires.
- **Il s'interroge sur la pertinence de la « Plateforme emploi »**, rappelle l'importance de l'accompagnement et de la formation, et que la question de la qualité de l'emploi et du rapport au travail est au cœur de la problématique.
- **Concernant « Parcours emploi tutorat », il rappelle que l'accompagnement des prises de poste doit rester une responsabilité des entreprises.** Il demande que la Région s'assure que les conditions d'exercice du tutorat prennent place dans le cadre d'un dialogue social et d'une réflexion globale.
- **Le CESER n'approuve pas la mesure « Prim'ojob étudiants »** et n'est pas convaincu de son impact sur les difficultés de recrutement des secteurs en tension. Il rappelle que le salariat étudiant contraint est la première cause d'échec à l'Université, et préconise de soutenir le système de bourses et d'encourager la juste rémunération de stages réalisés en lien avec le sujet des études

3.5. Les entités liées

Le CESER accueille favorablement le rapport sur les entités liées qui répond à une demande qu'il a, de nombreuses fois, formulée par le passé. Outre la bonne information des élus et des citoyens, le suivi des entités liées permet aussi à la Région d'améliorer le suivi des risques qui y sont associés, et d'anticiper les éventuelles dépréciations. Sur ce dernier aspect, le rapport gagnerait à présenter une vision globale des risques financiers pour la collectivité, en particulier sur Pays de la Loire participations et les filiales de la SEM régionale.

Compte tenu des délais dans lesquels ce rapport a été communiqué au CESER, son examen approfondi n'a pas pu être réalisé dans le cadre des travaux préparatoires au présent avis. **Les rapports d'activité des principales entités liées feront donc l'objet de travaux à venir**, qui pourront utilement être complétés par l'audit de Pays de la Loire Participations et du Président et du Directeur Général de Solutions & Co.

3.6. Certification des comptes

La Région des Pays de la Loire est la première Région et la seule à expérimenter la certification de ses comptes. Cette expérimentation a franchi une étape avec l'audit des comptes de l'année 2020 par un commissaire aux comptes, après une phase de préparation entamée en 2017. **Ce dernier a émis une opinion favorable assortie de réserves sur les comptes de la Région.**

Le CESER suivra avec attention le plan d'actions que la Région aura à déployer pour que ces réserves puissent être levées dans le futur sur les sujets sur lesquelles elle a la main. **Le CESER encourage la Région à poursuivre et accélérer les travaux entamés sur les engagements hors bilan**, qui pourraient être porteurs d'un risque financier potentiel pour la collectivité.

4. L'analyse financière

4.1. L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute et l'épargne nette prévisionnelles à l'issue de la DM2 s'élèvent respectivement à 166,14 M€ et 51,14 M€ :

En M€	BP 2020 après DM3	ROB 2022	CA 2020	BP 2021	BS	DM	BP 2021 +BS+DM	Evolution BS+DM/BP 2021
Recettes de fonctionnement	1 283,46	1 343,00	1 296,91	1 315,39	8,97	18,92	1 343,28	2,1%
Dépenses de fonctionnement	1 126,45	1 134,00	1 080,10	1 160,57	1,37	15,20	1 177,14	1,4%
= Epargne brute prévisionnelle	157,01	209,00	216,81	154,82	7,60	3,72	166,14	7,3%
- Amortissement de la dette	110,00	113,00	105,80	115,00	-		115,00	0,0%
= Epargne nette	47,01	96,00	111,01	39,82	7,60	3,72	51,14	28,4%

Les ajustements apportés au moment de la DM2 2021, conduisant à une majoration de l'épargne de 3,72 M€ sont principalement liés :

- **à la hausse des recettes de près de 19 M€** résultant des effets contrastés de :
 - de l'augmentation des recettes fiscales de 18,63 M€ ;
 - de la diminution des concours financiers de l'Etat de 3,61 M€ ;
 - de la hausse des recettes de politiques régionales de 3,89 M€.
 - Les évolutions des recettes font l'objet de commentaires détaillés au paragraphe 4.4.1 ci-après.

- **à l'augmentation des dépenses de 15,2 M€.** Elle résulte de crédits de paiement votés d'une part, au titre des transports pour 10 M€ dont 5,7 M€ pour le financement de la convention avec la SNCF et 4,3 M€ au titre des transports scolaires (1,3 M€) et interurbains (3 M€), d'autre part, au titre des frais de personnels pour 3 M€ pour tenir compte des effets de crise sanitaire sur les ressources humaines, et enfin 2 M€ à l'appui des filière croissance bleue et croissance numérique.

4.2. L'emprunt d'équilibre prévisionnel

L'actualisation des prévisions de dépenses et de recettes d'investissement et de fonctionnement à l'issue de la DM2 conduisent à une **réduction de l'emprunt d'équilibre** inscrit au BP à hauteur de 65,54 M€.

En M€		CA 2019	BP 2020	BP 2020 APRES DM3	CA 2020	BP 2021	BS	DM	BP2021 +BS+DM
Epargne nette	A	216,38	122,25	47,01	111,01	39,82	7,60	3,72	51,14
Recettes d'investissement	B	246,00	271,31	327,14	265,50	269,58	-0,31	7,72	277,00
Dépenses d'investissement hors dette	C	586,89	630,69	725,89	637,10	726,29	0,00	0,00	726,29
- dont Fonds européens		133,90	150,78	150,78	109,00	125,29	0,00		125,29
- dont dépenses hors dette et fonds européens		452,99	479,91	575,11	528,10	601,00	0,00		601,00
Variation du Besoin en Fond de Roulement	D	0,00			-14,41				0,00
Excédent global de clôture	E			31,50			46,80		46,80
Emprunt d'équilibre de l'exercice	F = C-A-B-D-E	124,51	237,13	320,24	275,00	416,89	-54,10	-11,44	351,35

Il y a lieu de rappeler que l'augmentation des crédits de paiement d'investissement observée au BP 2021 provient en partie des mesures de relance décidées en 2020 qui n'ont donné lieu à des décaissements qu'en 2021. Il s'agit notamment, des crédits de paiement au titre du Fonds territorial Résilience de 32 M€ (consommé à hauteur de 14 M€ au 31/12/2020), de l'enveloppe "Pays de la Loire Redéploiement" dotée de 19 M€ (consommée à hauteur de 7M€ au 31/12/2020).

Par ailleurs, sur la base des hypothèses retenues par la Région dans le cadre des orientations budgétaires présentées en octobre 2021 et des hypothèses de construction du BP 2021 modifié, la **capacité de désendettement projetée au CA 2021 est de 9,4 années** (soit inférieure à la durée de 10 ans prévue dans les OB 2021-2023).

Au 31 décembre en M€	2018	2019	CA 2020	CA projeté 2021
Stock de la dette (A)	1 649,40	1 647,10	1 816,30	1 971,00
Remboursement du capital de la dette	132,40	127,30	105,80	114,00
Intérêts de la dette	30,80	28,00	27,80	28,00
Emprunt annuel réalisé	164,00	125,00	275,00	268,00
Epargne brute (B)	279,60	343,70	216,81	209,00
Capacité de désendettement (A/B)	5,90	4,79	8,38	9,43
Capacité de désendettement moyenne des Régions selon les informations disponibles sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021	4,80	4,30	6,00	

Selon les informations disponibles sur le site de la Direction générale des collectivités locales, l'endettement de la Région des Pays de la Loire est relativement élevé comparativement aux autres régions françaises. Cela se matérialise par exemple par un ratio Dettes/Recettes de fonctionnement de 151,5% quand la moyenne nationale s'établit, hors Outre-mer à 114,6% (de 45,6 % pour le plus bas à 164,8% pour le plus fort).

Comme souligné dans notre avis du 14 décembre 2020 sur le BP 2021, il convient de préciser que les informations communiquées par la Direction générale des collectivités locales dans sa communication annuelle sur les chiffres clés des finances publiques locales sont des moyennes. La comparaison doit donc être appréhendée au regard des politiques d'investissement passées et des choix d'externalisation d'activités (dans des satellites) des régions qui peuvent s'avérer très différents d'une région à l'autre.

4.3. Suivi du plan de relance

Dans notre avis sur le CA 2020 (cf. avis du 29 mars 2021), le CESER avait indiqué sa volonté de prendre connaissance du travail de suivi du cabinet extérieur choisi par la Région permettant d'analyser l'avancement des paiements opérés au titre des mesures d'urgence et de relance, pour **apprécier le niveau d'avancement de la mise en œuvre des mesures décidées**.

Le rapport d'orientation budgétaire (avis du même jour) fait état de l'exécution du plan de relance à fin septembre 2021 :

	Accord de relance	Montants affectés au 27/09/2021	Taux d'affectation	Montants mandatés au 27/09/2021	Taux de mandatement
Protéger	103,96	69,85	67%	27,09	26%
La jeunesse	15,49	5,34	34%	3,45	22%
La santé	4	4,88	122%	2,89	72%
La solidarité	73,12	34,05	47%	7,56	10%
L'emploi	11,35	25,58	225%	13,19	116%
Soutenir	210,49	197,65	94%	75,39	36%
L'économie	210,49	197,65	94%	75,39	36%
Accélérer	60,21	55,21	92%	17,26	29%
La croissance verte	52,93	45,76	86%	11,76	22%
La santé	7,28	9,46	130%	5,49	75%
Total (1)	374,66	322,72	86%	119,74	32%

Le tableau ci-dessus, montre que le taux d'affectation des autorisations relatives au plan de relance serait de 86% (ce taux variant de 35% pour la jeunesse à 225% pour l'emploi), alors que le taux de mandatement n'est que de 32% au total (ce taux variant de 10% pour la solidarité à 116% pour l'emploi). Il pourrait être plus élevé au 31 décembre 2021 compte tenu des paiements à intervenir d'ici cette date. **S'agissant de mesures de relance, le CESER s'attend à ce que les versements aux bénéficiaires soient les plus rapides possible.**

Le dépassement observé sur certaines lignes (en autorisation comme en mandatement) résulte du succès de certaines mesures, plus fort qu'attendu. Ces dépassements feront l'objet d'imputation sur des reliquats d'AP existantes sous-utilisées ou compensées sur des mesures moins sollicitées. Il ne devrait pas y avoir d'AP nouvelles votées au titre du plan de relance dans les prochains exercices budgétaires, à l'exception des ordinateurs distribués aux élèves de seconde et de première année de CAP (mesure 24 « accès au numérique des lycées »).

Le rapport cite plusieurs exemples des mesures prises. Il serait éclairant pour le lecteur d'**obtenir une analyse plus détaillée des principales mesures du plan de relance** permettant d'apprécier le degré d'exécution de chacune et d'évaluer leur pertinence au regard des objectifs visés. Le CESER s'interroge sur les taux de mandatement relativement faibles de certaines lignes (jeunesse, croissance verte, solidarité).

4.4. Les recettes

Recettes en M€	CA 2020	BP 2021	BS	DM	BP2021 +BS+DM
Fonctionnement	1 296,91	1 315,39	8,97	18,92	1 343,27
<i>dont fonds européens</i>	<i>25,78</i>	<i>35,50</i>			<i>35,50</i>
hors fonds européens	1 271,13	1 279,89	8,97		1 288,86
Investissement	265,50	269,58	-0,31	7,72	277,00
<i>dont fonds européens</i>	<i>112,45</i>	<i>121,72</i>	<i>- 3,99</i>		<i>117,73</i>
hors fonds européens	153,05	147,87	3,68		151,55

4.5. Les recettes de fonctionnement

Les principales évolutions de recettes de fonctionnement, marquées par le dynamisme de certaines d'entre elles (TVA), sont les suivantes :

En M€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BS 2021	DM	BP + BS 2021
Recettes fiscales	1 277,9	1 110,2	1 100,5	0,3	18,6	1 119,4
dont Fraction TVA ex CVAE	487,2	500,9	484,7		-0,2	484,5
dont TVA et FCTVA	198,5	186,1	195,0		15,0	210,0
dont IFER	34,1	36,2	34,1		2,3	36,5
dont dotation FNGIR	15,9	15,9	15,9			15,9
dont Taxe sur les cartes grises	140,9	125,0	138,2		3,8	142,0
dont TICPE	205,5	213,4	198,9	0,3	-2,3	196,9
dont Taxe d'apprentissage et Formation continue	195,9	32,7	33,7			33,7
Concours financiers de l'Etat (dont FCTVA)	35,7	54,0	68,8	0,4	-3,6	65,6
Recettes de politiques régionales	119,1	95,9	112,6	8,2	3,9	124,7
Opérations financières	3,7	2,4	2,0			2,0
Recettes compétence transport loi NOTRE	39,1	34,4	31,6			31,6
Total	1 475,5	1 296,9	1 315,4	9,0	18,9	1 343,3

Les principales évolutions concernent :

- **la hausse des recettes de près de 19 M€** résultant des effets contrastés de :
 - **l'augmentation des recettes fiscales de 18,63 M€**, dont près de 15 M€ de hausse de TVA en lien avec la reprise de la consommation observée entre janvier et juillet 2021 (portant la recette de TVA ex DGF à 210 M€), une augmentation de 3,8 M€ de la taxe sur les cartes grises (portant la recette à ce titre à 142 M€), une baisse de 2,3 M€ des IFER¹, et la baisse de la TICPE modulation de 2,6 M€ en lien avec la baisse de consommation de carburants observée ;
 - la **diminution des concours financiers de l'Etat de 3,61 M€**, principalement liée à la réduction de 3,7 M€ de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) au titre du plan SEGUR Santé (financement des places supplémentaires de formation), compensée à hauteur de 2,52 M€ par des recettes de politiques régionales pour la prise en compte de l'augmentation du nombre de places en formation ;

¹ Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau – Ferroviaire et Télécom

- **la hausse des recettes de politiques régionales de 3,89 M€** en lien avec les recettes supplémentaires pour 4,52 M€ attendues au titre du programme SARE (près de 2 M€), et du SEGUR Santé pour 2,52 M€ (cf. ci-dessus), des réductions de 2,2 M€ attendue au titre du FARPI (Fonds Académique pour la Rémunération des Personnels des Internats) du fait de l'accueil des lycéens en demi-jauge, du retour attendu d'un excédent de subvention versée à la SOPRAF pour 1,7 M€ (en lien avec la fermeture de Fontevraud pendant la crise sanitaire).

4.6. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en M€)	BP 2020	BP 2020 après DM3	CA 2020	BP2021	BS	DM	BP 2021 +BS+DM	Evolution BS+DM/BP en %
Recettes fiscales	60,43	55,43	44,53	41,50	-3,40	-3,10	35,00	-15,66%
Concours financiers de l'Etat	23,12	53,12	40,16	58,40			58,40	0,00%
Les recettes liées aux politiques régionales	168,27	169,56	138,75	144,86	3,07	6,30	154,23	6,47%
<i>dont fonds européens</i>	<i>142,73</i>	<i>140,03</i>	<i>112,45</i>	<i>121,72</i>	<i>-3,99</i>		<i>117,73</i>	<i>-3,28%</i>
<i>hors fonds européens</i>	<i>25,54</i>	<i>29,53</i>	<i>26,30</i>	<i>23,14</i>	<i>7,05</i>		<i>30,20</i>	<i>30,48%</i>
FCTVA	18,00	23,16	22,59	16,00	2,50	4,50	23,00	43,75%
Operations financières	1,50	1,50	0,02	1,50			1,50	0,00%
Fonds urg. entreprise COVID 19		24,14	19,41	7,33	-2,47		4,85	-33,76%
Recettes d'investissement	271,32	326,90	265,48	269,58	-0,31	7,70	276,98	2,74%

Les recettes d'investissement augmentent de 7,7 M€ à la DM2, les nouvelles recettes compensant les baisses. Les principales modifications concernent :

- les recettes fiscales de TICPE en diminution de 3,1 M€, en lien avec le recul de la consommation de carburant ;
- les recettes liées aux politiques régionales en augmentation de 6,3 M€ s'analysant comme suit :
 - une recette exceptionnelle de 5,39 M€ attendue au titre de l'actualisation des coûts fixes dans le cadre de la convention d'acquisition de 13 rames Regio2N
 - des ajustements à la hausse (construction du Campus de Saumur pour 2 M€) et à la baisse (IUT du Mans pour - 0,83 M€) attendus au titre des recettes issues des participations pour un montant supplémentaire net de 0,93 M€ ;
- la revalorisation du FCTVA de 4,5 M€ pour un alignement sur le montant déclaré pour 2021.

5. Les dépenses prévues pour mettre en œuvre les politiques publiques régionales

Les autorisations de programme et d'engagement, ainsi que les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement font l'objet de commentaires détaillés dans les contributions des commissions sectorielles au paragraphe 6 ci-après. Ne sont repris ici que les éléments chiffrés de comparaison pour les grands agrégats de politiques régionales.

5.1. Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)

Bien que les grands équilibres (épargne brute, épargne nette, endettement) résultent des décisions de lancer les paiements (crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement) à court terme (horizon d'une année), **les décisions d'AP et d'AE sont celles qui engagent le futur et traduisent la volonté politique de la Région**. Il convient de rappeler que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) peuvent donner lieu à des crédits de paiement sur plusieurs exercices, en particulier s'agissant des investissements.

La Région organise ses actions autour de trois missions que sont le combat pour l'emploi local, le combat pour l'équité territoriale, et le combat pour l'efficacité régionale. Les montants engagés sur chacune de ces missions se déclinent de la façon suivante en termes d'autorisations de programme et d'engagement :

Autorisations de Programme et d'Engagement (en M€)	BP 2021		BS		DM		Total Autorisations
	AP	AE	AP	AE	AP	AE	
COMBAT POUR L'EMPLOI							
Action 1 Faire émerger les PME du futur	62,7	52,0		0,4	-2,8	0,5	112,7
Action 2 Faire des grandes mutations un moteur de production	114,3	49,6			-1,6	5,9	168,2
Action 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain	299,3	364,1		0,6	4,5	5,9	674,4
COMBAT POUR L'EQUITE TERRITORIALE							
Action 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain	110,0	390,5		14,3	0,0	5,0	519,8
Action 5 Agir au plus près des habitants	24,6	12,7	3,0	0,0	5,4	-0,1	45,6
Action 6 Renforcer notre qualité de vie	29,3	48,5		4,6	-0,2	-0,0	82,2
COMBAT POUR L'EFFICACITE REGIONALE							
Action 7 Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	16,4	3,7			21,4	0,0	41,4
Action 8 Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	0,0	0,0			0,0	1,0	1,0
Action 9 Une administration plus innovante	1,2	3,9			0,0	0,0	5,1
Total	657,9	924,9	3,0	19,8	26,6	18,2	1 650,4

L'augmentation nette des Autorisations de Programme (AP) de 26,6 M€ à la DM2 concerne principalement l'acquisition et l'aménagement de locaux à proximité de l'Hôtel de Région pour un aménagement au premier semestre 2023. Cette AP d'un montant de 21,4 M€ ne donne lieu au vote d'aucun crédit de paiement lors de cette session. Les autres autorisations supplémentaires concernent le Campus Santé (4 M€ pour l'IRS 2020), le tourisme (1,8 M€), le soutien aux transitions (1 M€), l'investissement communal (4,5 M€).

L'augmentation des Autorisations d'Engagement (AE) de 18,2 M€ est liée au reclassement de fonds FEDER pour 5,1 M€ en fonctionnement, au schéma directeur informatique pour 1 M€ (cloud et internet), à un appel à projet en R&D collaborative pour 1,5 M€, au tutorat en

entreprise pour 3,9 M€, au village et à la plateforme pour l'emploi pour 1 M€, aux transports scolaires et interurbains pour 5 M€, à l'accompagnement des EPCI pour le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) pour 1,1 M€.

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, plusieurs lignes budgétaires connaissent également des baisses, à l'image des lignes « accompagner les talents et les ambitions collectives » (-4,7 M€ en AP), « soutien à l'innovation » (-2,8 M€ en AP) ou encore l'appui aux filières croissance bleue et croissance numérique (-1,1 M€ en AE), le soutien aux transitions (-0,47 M€ en AE).

5.2. Synthèse des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement d'Investissement (CPI) à l'issue de la DM2 2021

Le choix de la Région de modifier le périmètre de ses commissions sectorielles (passées de 8 à 7) a pour conséquence d'affecter la comparaison des dépenses de politiques publiques telles que présentées antérieurement dans nos avis. Les tableaux ci-dessous sont présentés selon la nouvelle organisation des commissions de la Région, les chiffres du BP 2021 et les modifications opérées lors du BS 2021 ne sont donc pas comparables avec ceux figurant dans nos précédents avis sur le BP et le BS 2021. La comparaison avec les exercices précédents n'étant pas pertinentes, les chiffres correspondants ne sont pas rappelés.

Les Autorisations de Programme à l'issue de la DM2 2021 s'élèvent à 687,5 M€ et les crédits de paiement hors fonds européens et hors remboursement de la dette se chiffrent à 600,7 M€ :

Investissements en M€	AP BP 2021 + BS+DM	AP hors fonds européens	CPI (BP 2021+BS+ DM)	CPI hors fonds européens et remboursement de la dette
Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	83,74	37,74	164,46	8,99
Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	138,49	138,49	110,73	110,73
Jeunesse, emploi, formatio, lycée et orientation	240,71	240,71	188,15	188,15
Infrastructures, transports et mobilités durables	105,00	105,00	135,96	135,96
Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	59,88	59,88	94,02	94,02
Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, orêt, pêche et mer	43,30	43,30	115,28	30,15
Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes	16,38	16,38	32,71	32,71
Total	687,50	641,50	841,30	600,70

Les crédits de paiement se rapportent en partie à des engagements pris antérieurement au 31/12/2020, et des autorisations de programme qui pourront ne donner lieu à des décaissements qu'en 2022 ou plus tard, comme le montre le tableau des « Restes A Payer » (RAP) ci-dessous :

Restes à Payer en M€	RAP 31/12/2020	AP hors dépenses imprévues	CPI hors remboursement de la dette et fonds Résilience	RAP 31/12/2021
Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	215,79	73,74	48,44	241,09
Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	260,99	138,49	96,73	302,75
Jeunesse, emploi, formatio, lycée et orientation	498,42	240,71	188,15	550,97
Infrastructures, transports et mobilités durables	386,04	105,00	135,96	355,09
Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	314,57	59,88	94,02	280,42
Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, orêt, pêche et mer	81,69	43,30	30,14	94,85
Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes	52,60	16,38	32,71	36,27
Total	1 810,09	677,49	626,15	1 861,43

Le tableau ci-dessus montre une progression de plus de 50 millions des « restes à payer » en 2021.

Les montants restant à décaisser au titre de la section « Finances, ressources humaines, commande publiques, affaires européennes et relations extérieures » se rapportent pour 202 M€ à aux fonds européens (axes FEDER pour 167,5 M€ et « Next Generation EU » (plan de relance européen - NGEU) pour 34,4 M€).

Les actions concernées par les RAP sont principalement :

- les travaux dans les E.P.L.E pour 441,2 M€ ;
- le développement et l'animation des territoires pour 192,6 M€ ;
- l'émergence des PME du futur, dont le soutien à l'investissement à la croissance et à l'emploi pour 54,48 M€ et le soutien à l'innovation pour 65,5 M€ ;
- la modernisation du parc de matériel roulant régional pour 125,8 M€ ;
- l'agriculture, agroalimentaire, alimentation, pêche et mer, dont 44,5 M€ pour l'alimentation, entreprises agroalimentaires et qualité et 40,5 M€ pour l'agriculture et le développement durable.

5.3. Synthèse des autorisations d'Engagement (AE) et crédits de paiement de fonctionnement (CPF) à l'issue du BS 2021

Les Autorisations d'Engagement à l'issue de la DM2 2021 s'élèvent à 962,85 M€ et les crédits de paiement hors fonds européens se chiffrent à 1 152,53 M€ :

Fonctionnement en M€	AE BP2021 +BS+DM	AE hors fonds européens	CPF (BP2021+BS+ DM)	CPF hors fonds européens
Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	77,68	8,75	328,35	303,75
Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	64,68	64,68	52,65	52,65
Jeunesse, emploi, formatio, lycée et orientation	340,75	340,75	343,86	343,86
Infrastructures, transports et mobilités durables	409,75	409,75	391,60	391,60
Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	16,07	16,07	14,40	14,40
Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, orêt, pêche et mer	10,34	10,34	9,52	9,52
Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes	43,58	43,58	36,75	36,75
Total	962,85	893,91	1 177,13	1 152,53

Le tableau ci-dessus montre un niveau de crédits de paiement de fonctionnement (CPF) supérieur à celui des autorisations d'engagement (AE), ces crédits de paiement se rapportent en partie à des engagements pris antérieurement au 31/12/2020, et certaines autorisations d'engagement pourront ne donner lieu à des décaissements qu'en 2022 ou plus tard.

Contrairement au tableau des « Restes à Payer » (RAP) obtenu pour les investissements (cf. plus haut), les RAP au 31/12/2021 en matière de fonctionnement ne sont pas précisés. Cette information, qui sera disponible au moment de l'établissement du compte administratif 2021, sera utile pour apprécier les décalages éventuels entre les autorisations et leur paiement. Ceux-ci sont en principe beaucoup plus limités qu'en matière d'investissement.

6. Observations des commissions thématiques du CESER

6.1. Finances – Prospective (C1)

Investissements immobiliers

L'exécutif régional propose l'inscription d'une enveloppe de 21,38 M€ pour l'achat (19,6 M€) et l'aménagement (1,75 M€) de locaux à proximité de l'Hôtel de Région. Il s'agit de la principale modification en autorisations de programme de cette session.

L'objectif de cette opération est de rationaliser les besoins et de préserver la concentration des équipes sur le campus régional. La Région souligne en outre que l'emménagement au premier semestre 2023 permettra de mettre fin aux baux de location existants (557 000 € par an) et que des surfaces de certains bâtiments pourront être revendues.

Le CESER note que cette opération a vocation à s'inscrire dans le Schéma Directeur immobilier qui est en cours d'élaboration. Le CESER ne conteste pas la pertinence d'un achat immobilier afin de limiter les loyers, particulièrement dans un contexte où les taux restent bas. Le CESER comprend que la Région saisisse une opportunité proche du campus régional qui permettra de répondre aux besoins d'ores et déjà identifiés compte-tenu des changements de modalités de travail (télétravail).

Fonds européens

L'exécution du FEDER en 2021 portant davantage sur la section fonctionnement, la Région inscrit 5 M€ en autorisations d'engagement. L'annulation correspondante en investissement ne sera opérée qu'au moment du compte administratif 2021 dans le cadre des travaux sur les restes à payer.

Il ressort du comité régional de suivi des fonds européens que sur le volet FEDER du PO régional 2014-2020, les montants programmés au 1er octobre 2021 représentent 257,22 M€ soit 86 % de l'enveloppe globale. 43 M€ restent donc à programmer. La date limite de programmation des dossiers FEDER-FSE au titre du programme 2014-2020, étant fixée au 31/12/2021 (les réalisations pouvant intervenir jusqu'au 31/12/2023), **le CESER alerte sur la nécessité d'accélérer le processus de programmation** pour assurer la consommation de la totalité de l'enveloppe allouée et éviter un dégagement d'office d'une partie des sommes.

6.2. Santé - Social (C2)

Santé - Offre de soins

Le CESER prend note d'une réduction d'AP de 0,9 M € (soit une diminution de 21%) sur la ligne « Santé publique, vieillissement et politique du handicap » liée à des **retards de développement des maisons pluriprofessionnelles de santé** dans les territoires. Le CESER sera vigilant à ce que les besoins en offre de soins des territoires et de leurs habitants, soient accompagnés dans un strict souci de proximité et d'égalité d'accès.

6.3. Economie - Emploi - Recherche - Innovation (C3)

Cette Décision Modificative (DM) n°2 au budget primitif 2021 emporte peu de conséquences budgétaires sur le périmètre de la commission n°3 du CESER. Sur les lignes concernées, les ajustements budgétaires demeurent relativement limités par rapport aux crédits votés au budget primitif. Au titre des observations générales, le CESER constate et souligne :

- Plusieurs ajustements budgétaires sont opérés afin d'accompagner les surcoûts relatifs à des projets de recherche impactés par la crise liée au COVID-19. Bien que modestes, ces transferts budgétaires tiennent compte de la vie des projets déployés par le monde universitaire et de la recherche.
- À ce sujet, le CESER note avec satisfaction l'action régionale visant à adapter le soutien régional, à assouplir les règles administratives pour gagner en réactivité, soulager la trésorerie et réduire les délais de traitement des aides aux porteurs de projets. Dans ce cadre, le CESER sera vigilant à la poursuite de l'action régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Plusieurs dotations, plus significatives, résultent – elles aussi – directement des conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19. Ces dotations visent à abonder des lignes budgétaires portant des dispositifs fortement sollicités pendant la crise et dans le contexte post-crise, comme « Pays de la Loire Investissement Numérique » visant à accompagner la numérisation des TPE-PME, ou encore « Pays de la Loire Parcours entrepreneurs » ... Le CESER salue ces mesures de soutien au long court qui contribuent à renforcer la résilience des acteurs économiques. La crise révèle, déclenche et accentue et doit guider l'action régionale en portant l'effort sur les dispositifs les plus pertinents dans le contexte post-crise.

Soutien aux transitions

La dotation « Pays de la Loire Investissement Numérique » était initialement de 2,5 M€ en AE au BP 2021. L'année 2021 est encore fortement marquée par la situation sanitaire et les besoins en digitalisation des petites entreprises sont en forte augmentation. Au regard de ce contexte et du fort besoin de digitalisation des entreprises, une dotation supplémentaire de 1 M€ est consacrée au dispositif « Pays de la Loire Investissement Numérique ».

Le CESER accueille très favorablement cet abondement budgétaire qui répond aux besoins de nombreuses entreprises et qui permettra, selon les projections de la Région, d'accompagner 84 entreprises supplémentaires d'ici la fin 2021.

Le CESER tient également à souligner que la numérisation / digitalisation ne peut être la seule réponse pour soutenir les transitions et les mutations des acteurs économiques, notamment des commerces de centre-ville. Cette situation nécessite d'articuler plus largement les mesures de soutien à la digitalisation avec les dispositifs en faveur de l'économie résidentielle. Dans ce cadre, le CESER invite la Région à déployer ses actions dans un cadre partenarial, en complémentarité avec les EPCI qui ont toute compétence pour soutenir le commerce de proximité.

Soutien à l'innovation

Pour accompagner les mutations des filières économiques, la Région a fait le choix de soutenir l'innovation collaborative via un appel à projets, afin de financer des projets de recherche et développement (R&D) labellisés par les pôles de compétitivité. Dans le cadre de cette DM n°2, la Région abonde de 1,5 M€ l'enveloppe prévue initialement pour l'appel à projets 2021 afin de la porter à 6,3 M€.

Le CESER se félicite de cet abondement budgétaire compte tenu de la pertinence de cet outil qui permet d'accompagner des projets collaboratifs rapprochant la recherche privée et publique. Il souligne que cela rentre en résonance avec l'avis qu'il avait formulé dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) 2021-2027 en décembre 2020.

Pêche maritime

Un abondement de 0,11 M€ (en AE) est apporté au programme en faveur de la pêche maritime compte tenu de l'impossibilité de mobiliser les crédits FEAMP sur la mesure 32 « Santé et sécurité ».

Le CESER se réjouit de ce soutien régional qui permet d'accompagner des projets d'investissement, qui ne peuvent émerger sur le FEAMP, sur des navires de pêche. La fragilisation de la filière pêche par la crise, couplée à la problématique du Brexit, appelle une attention toute particulière sur cette filière.

Agriculture et développement durable

Une dotation de 0,4 M€ est portée dans le cadre de cette DM n°2 afin de soutenir le développement durable de la filière laitière caprine régionale en termes d'innovation et afin d'organiser la filière.

Dans le cadre de l'étude qu'il mène actuellement sur « L'agriculture de demain en Pays de la Loire », le CESER pointe l'enjeu majeur que représente l'avenir des filières d'élevage en Pays de la Loire. Il invite la Région à amplifier son soutien régional aux filières d'élevage et notamment à la filière laitière caprine qui est source d'opportunités compte tenu de la demande de lait de chèvre qui est en augmentation. La dotation proposée va en ce sens.

6.4. Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie (C4)

Cette décision modificative apporte peu de modifications d'ampleur par rapport au budget primitif.

Fonctionnement du réseau de transport régional

La Région prévoit une dotation supplémentaire de 5,7 M€ en CPF (soit une augmentation de 3,6 % par rapport au BP) pour le **fonctionnement du réseau de transport régional**. Cette

augmentation est liée à la compensation apportée par la Région à la SNCF en raison des pertes financières dues à la pandémie de covid 19.

La Région prévoit sur la même ligne une affectation d'AE de 0,32 M€ pour l'exécution des prestations relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER et la revoyure de la convention d'exploitation. Cette AMO permettra également d'avancer la réflexion sur les possibilités d'optimisation de l'offre, tout en restant au niveau actuel des infrastructures. La Région attend de l'ouverture à la concurrence un développement de l'offre à moindre coût.

Les positions au sein du CESER sont hétérogènes sur l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER. Le CESER souhaite cependant qu'une évaluation financière soit réalisée en lien avec l'évolution de l'offre qui sera mise en œuvre.

Transports scolaires et transports routiers interurbains

La Région prévoit 3,7 M€ supplémentaires en AE (+ 5,8 % par rapport au BP) et 3 M€ en CPF (+5,8 % par rapport au BP) pour les **transports routiers interurbains**. Ces crédits supplémentaires sont destinés notamment au financement de DSP en Sarthe et en Vendée, ainsi qu'à l'amélioration de la connaissance des données, dans la perspective de l'harmonisation des réseaux et des tarifs des ex-cars départementaux.

Les **transports scolaires** sont dotés de 1,27 M€ supplémentaires en AE et en CPF (+0,9 % par rapport au BP sur les deux lignes). Ces autorisations et crédits s'expliquent notamment par l'augmentation du nombre d'élèves concernés.

Logement et efficacité énergétique

En matière de logement et d'efficacité énergétique, la Région prévoit 1,1 M€ supplémentaires en AE (+49,2 % par rapport au BP). Ces autorisations, qui ne donnent pas lieu à crédits de paiement, sont destinées à permettre la création de 5 plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) d'ici à la fin 2021. Cette création permettra d'apporter ce service aux particuliers sur 12 nouveaux établissements public de coopération intercommunale (EPCI). 15 PTRE ont déjà été créées, couvrant 19 EPCI et 50 % de la population régionale. Ce sont donc 31 EPCI qui seront couverts en 2021, sur les 69 que compte la Région. Cette dernière prévoit une couverture totale du territoire régional d'ici à 2023.

Le CESER se réjouit de l'ouverture de ces nouvelles plateformes, tout en attendant la couverture de l'ensemble du territoire, y compris les zones les plus rurales, où les moyens financiers et humains des collectivités sont souvent plus limités. Il souligne par ailleurs l'importance de la communication sur ce service, à mesure de son extension dans la région. Le grand public n'a pas toujours connaissance de cet outil. Il est important de garder le bénéfice de la notoriété du réseau FAIRE. Le CESER rappelle également le rôle des PTRE qui doit être joué en matière d'accompagnement du petit tertiaire. Il souligne l'importance pour la Région de travailler sur la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments non résidentiels, au-delà du petit tertiaire. Il présentera une étude sur le bâtiment tertiaire et l'énergie à l'occasion de la session de décembre 2021.

Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire

La DM2 est l'occasion d'évoquer le projet stratégique du Grand Port Maritime. Ce projet doit être présenté d'ici à la fin de l'année, après un retard dû à la pandémie. **Le CESER suivra avec attention ce projet.** Il arrive en effet dans une période complexe pour le Port, dont le trafic a diminué de plus de 40 % sur les 8 premiers mois de 2021 par rapport à la même période de 2019. Le CESER souligne cependant que ce chiffre doit être nuancé dans la mesure où la baisse des trafics pétrolier et gazier est a priori conjoncturelle au moins à moyen terme.

6.5. Aménagement des territoires - Cadre de vie (C5)

Le CESER note dans ce rapport DM 2, compte tenu des nombreuses demandes parvenues au 30 Juin 2021 (date clôture du dispositif PDL relance investissement communal), l'inscription de 4,5 M€ en AP pour les projets portés par les communes et des mesures d'accompagnement des territoires liées à la politique de relance **Le CESER se félicite des efforts financiers de la Région pour répondre aux besoins des territoires** au regard du contexte de crise que nous avons traversé.

0,1 M€ en AP sont inscrits par ailleurs dans le cadre du Programme Revers'eau afin de prendre en compte les dossiers prévus sur les phases 2023/2024 avancés et en cours d'instruction pour la période 2021/2022. Le CESER apprécie cet avancement dans les projets.

Enfin, une diminution de 0,1 M€ en AP est constatée sur l'économie circulaire pour des retards de projets liés au Covid.

6.6. Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain (C6)

Apprentissage

Le plan « 1 jeune 1 solution » avait mis en place la possibilité pour les apprentis n'ayant pas d'employeur de rester en apprentissage durant 6 mois, durée que la Région avait prolongé à un an. Le CESER demande à recevoir un bilan de cette mesure.

Lycées

Le CESER apprécie la recherche d'homogénéisation et d'harmonisation des tarifs de restauration scolaire. Les autres évolutions prévues à cette DM2 n'appellent pas de remarque du CESER.

Mobilisation pour l'emploi

Pour faire face aux difficultés de recrutement des entreprises ligériennes, la Région, qui a mené une consultation et notamment saisi le CESER au cours de l'été, présente lors de cette session d'octobre 2021 les cinq premiers dispositifs de sa mobilisation pour l'emploi.

Le CESER apprécie que l'accent ait été mis sur les territoires avec l'implication des CLEFOP, c'était l'une de ses préconisations, car chaque territoire a sa sociologie.

Le CESER aurait préféré cependant que les premières mesures soumises au vote portent aussi sur les freins périphériques, avec un cadre commun à tous les territoires.

De même, il regrette que la Région se soit insuffisamment appuyée sur les dispositifs existants, en engageant un recensement des initiatives déployées à l'échelle locale qui peuvent être méconnues des CLEFOP.

Le CESER note par ailleurs que ce rapport esquisse les premières mesures de l'action régionale. Ces mesures sont de portée conjoncturelle. Aussi, compte tenu de l'ambition et de l'urgence affichée par la Région sur le sujet, il l'invite à les affermir dans les prochains mois en y adossant des mesures structurelles afin d'être à la hauteur des enjeux soulevés par les problématiques de recrutement. Le CESER attend ainsi des mesures plus ambitieuses lors des sessions budgétaires à venir.

Pour ce faire, le CESER invite la Région à se saisir des nombreuses propositions opérationnelles de court, moyen et long terme qu'il a préconisées en réponse à la saisine régionale.

Il sera indispensable d'évaluer ces mesures à court et moyen terme. À cette fin, le CESER, dans le cadre de sa mission d'évaluation, élaborera des critères.

Plateforme emploi

Cette plateforme, qui sera élaborée sur le modèle d'un dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, aura pour but de faire un recensement exhaustif des offres d'emploi (Pôle emploi et autres diffuseurs, notamment supports en ligne, via des conventions) pour permettre notamment aux stagiaires Région Formation de ne pas passer à côté des offres d'emploi pour lesquelles ils se sont formés, et d'en prendre connaissance avant même leur sortie de formation. Elle cible également des travailleurs à temps partiel en recherche d'une activité complémentaire. La mise en œuvre est prévue dans les mois à venir.

Le CESER s'interroge sur la pertinence de l'outil, les publics les plus éloignés de l'emploi n'ayant pas toujours accès à internet. Pour la mise en œuvre de cette mesure, il invite la Région de tenir compte des préconisations de son rapport « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » (notamment : méthode FALC, importance de l'accompagnement et de son financement).

Le CESER l'a réaffirmé dans sa contribution du 1er octobre : pour favoriser l'emploi, l'accompagnement est fondamental.

Le CESER rappelle que les difficultés de recrutement ne sont pas uniquement liées au défaut de visibilité des offres. La question de la qualité de l'emploi et du rapport au travail est au cœur de la problématique, ainsi que la formation. Le CESER regrette ainsi par exemple que le lancement du programme « Dinamic RH » n'ait pas encore été budgété, tout comme la préconisation « travailler sur des indicateurs de nature de poste dans le cadre du dialogue sectoriel en lien avec l'ARACT ».

Village de l'emploi

Cet événement, temps fort de rencontre entre ceux qui peuvent offrir des postes et ceux qui habitent le territoire et ont des compétences à proposer, se déroulera à l'échelle des 18 territoires Emploi Formation Orientation Professionnelles (EFOP). L'Orientibus pourra y être associé. Chaque village sera adapté à son territoire.

Le CESER apprécie cette mesure qui sera mise en place en lien avec les acteurs des territoires EFOP.

Il attire l'attention de la Région sur le fait que les visites d'entreprise envisagées ne sont pas adaptées à tous les formats d'entreprise. Pour les artisans, il pourrait être opportun d'y associer des visites de plateaux techniques dans les CFA.

Campagne de communication

Cette campagne visera le public jeune et se fera avant tout sur les réseaux sociaux, là où beaucoup de jeunes se trouvent. L'idée est de contrer les représentations négatives que l'on peut avoir de certains métiers.

Le CESER sera attentif à cette mesure qui lui paraît pertinente pour favoriser la connaissance des métiers, particulièrement ceux pour lesquels il subsiste encore des représentations négatives et fausses. Il souhaite que cette campagne de communication intègre une information sur l'intérêt et le fonctionnement de la formation continue pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Tutorat en entreprise

Cette mesure est différente de l'AFEST, que la Région soutient par ailleurs. Ici - dans le contexte d'une entreprise qui a besoin de compétences nouvelles et qui a du mal à pourvoir ses CDI - le tuteur va accompagner le nouvel entrant en CDI, faciliter son intégration et sa connaissance des codes de l'entreprise. 400 heures sont envisagées. Un accompagnement des tuteurs est prévu (formation). Avec l'OPCO, la Région prendra en charge ce temps de tutorat. Le temps « perdu » d'activité du tuteur sera compensé financièrement par la Région via la convention OPCO (Accès évolution). Ce dispositif cible les demandeurs d'emploi. Il a été construit en accord avec Pôle emploi et le Haut-commissariat aux compétences, et démarrera en novembre.

Le CESER approuve tout particulièrement le « Parcours emploi tutorat + », qui prend la suite des dispositifs intégrés. Il rappelle néanmoins que le nombre de dispositifs intégrés effectivement réalisé est décevant par rapport à ce qui avait été annoncé.

Concernant « Parcours emploi tutorat » et la somme, importante, de 3,2 millions d'euros qui y est affectée, il rappelle que l'accompagnement des prises de poste doit rester une responsabilité des entreprises. Par ailleurs, il souhaite qu'une démarche soit lancée pour que ce dispositif soit connu de toutes les entreprises, ainsi que des demandeurs d'emploi. En effet cela peut être un plus pour les demandeurs d'emploi de savoir qu'ils vont être accompagnés lors de leur prise de poste.

Concernant les tuteurs qui vont passer de fait moins de temps sur leur propre activité, et même si la perte de temps est compensée financièrement par la Région, le CESER demande à

ce que la Région s'assure que les conditions d'exercice prennent place dans le cadre d'un dialogue social et d'une réflexion globale. En effet, un des problèmes du tutorat est le temps à détacher pour l'accompagnement, cela implique d'aménager le temps de travail du tuteur pour équilibrer l'accompagnement et l'exercice de son métier.

Prim'ojob étudiants

Cette prime annuelle de 200 euros sera attribuée aux étudiants pouvant justifier d'une situation salariée d'au moins deux mois dans l'année. Elle concerne donc aussi bien les étudiants salariés que les étudiants exerçant un travail saisonnier. Et aussi bien les étudiants volontaires que contraints d'exercer une activité salariée pour pourvoir à leurs premières nécessités.

Pour la Région, il s'agit de soutenir à la fois « ces jeunes méritants » et « ces secteurs en difficulté », à savoir la restauration, les plateformes d'appel, la grande distribution, etc.

Le CESER s'interroge sur le sens de cette mesure et sa place dans une lutte contre les difficultés de recrutement. Quel est l'objectif : s'agit-il d'aider les entreprises en manque de main-d'œuvre, de favoriser la découverte des métiers par les jeunes, ou d'encourager les étudiants à travailler en parallèle de leurs études ? Le CESER rappelle que le salariat étudiant contraint est la première cause d'échec à l'Université, et qu'il est important de veiller aux bonnes conditions de vie des étudiants. Il préconise de soutenir le système de bourses et d'encourager la juste rémunération de stages réalisés en lien avec le sujet des études.

En regard de la précarité étudiante, la somme de 200 euros par an, si elle peut être bienvenue pour des étudiants qui exercent un travail saisonnier l'été, ne peut répondre à leurs besoins lorsqu'ils sont en salariat contraint à l'année.

Le CESER n'approuve pas cette mesure et n'est pas convaincu de son impact sur les difficultés de recrutement des secteurs en tension.

6.7. Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative (C7)

Tourisme

Cette DM2 s'inscrit dans le cadre d'une amorce de reprise d'activité dans le domaine du tourisme, avec une aide complémentaire aux projets d'investissement et de développement touristique pour des projets traités d'ici la fin de l'année. La démarche de la Région témoigne d'une concertation avec les collectivités infrarégionales en faveur d'une plus grande qualité d'accueil sur le territoire. L'orientation régionale continue de servir le cyclotourisme et les déplacements doux. Ces choix préfigurent l'orientation d'un schéma touristique tourné vers le patrimoine naturel des Pays de la Loire.

Une AP supplémentaire de 1,8 M€ vient renforcer les dispositifs prévus au BP dont les montants s'avèrent insuffisants au regard des demandes en cours.

Sport

Une AP de 1,881 M€ au titre des équipements structurants d'intérêt régional (ligne n°92) correspond principalement à l'opération de construction d'un complexe événementiel sportif (participation régionale de 2 M€) et culturel (qui sera traité ultérieurement) aux Sables d'Olonne. Cet équipement fait l'objet d'une dotation inscrite à la DM2 en 2021. Ce choix anticipé permettra de financer d'autres projets sportifs et culturels en 2022. L'opération immobilière du CREPS nécessite de nouveau un ajustement (+0,5 M€).

Une partie du redéploiement permettant cette AP provient des lignes liées au sport (n°259 et n°525) et au patrimoine (n°197) sous-consommées, ce qui doit être interrogé.

Jeunesse

Une AP de 0,1 M€ est inscrite à la DM2 pour les développements informatiques du e.pass jeunes (ligne n°388) dans le cadre de la mise en place du dispositif « Prim'ojob ». Malgré la modicité de la somme, il s'agit d'une évolution importante du e.pass. La Région montre sa volonté de s'en servir comme interface technique sur différents dispositifs. Indépendamment de l'avis sur la mise en place du dispositif « Prim'ojob », le CESER estime intéressant de développer d'autres volets sur le e.pass jeunes et rappelle son souhait que soit créé, entre autres, un coupon « vacances » à destination de l'ensemble des jeunes Ligériens.

7. Entités liées

Depuis 2019, dans le cadre de la démarche de certification des comptes, la Région entreprend de renforcer le suivi des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle détient une part du capital ou dans lesquelles elle exerce une influence notable.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la Région présente le bilan annuel des sociétés d'économies mixtes (SEM) et sociétés publiques locales (SPL) dont elle est actionnaire. Elle présente en complément la situation de l'ensemble des entités liées. Ce sont ainsi 52 organismes qui sont passés en revue dans ce rapport, selon une méthodologie élaborée avec le commissaire aux comptes.

Le CESER se réjouit de cette démarche qui répond à une demande qu'il a, de nombreuses fois, formulée par le passé. Outre la bonne information des élus et des citoyens, le suivi des entités liées permet aussi à la Région d'améliorer le suivi des risques qui y sont associés, et d'anticiper les éventuelles dépréciations. Ce point fait par ailleurs l'objet d'une réserve de la part du commissaire aux comptes dans son rapport sur les comptes annuels 2020.

Sur ce dernier aspect, le rapport gagnerait à présenter une vision globale des risques financiers pour la collectivité, en particulier sur Pays de la Loire participations et les filiales de la SEM régionale.

Sur les 52 organismes recensés, 4 retiennent l'attention du CESER compte tenu du niveau de participation de la Région et des montants impliqués : la SEM régionale des Pays de la Loire et la Société publique régionale des Pays de la Loire, qui portent collectivement l'agence de

développement économique de la Région « Solutions & co » ; la SPR de l'Abbaye de Fontevraud et Pays de la Loire Participations.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, ces 4 entités représentent un total de 56,56 M€ de participations pour la Région, soit 79% du montant global de ses participations. Le détail de ces dernières, issu de l'annexe aux comptes annuels jointe au rapport du commissaire aux comptes, est présenté en annexe.

Dénomination sociale	Capital social	Capital détenu Région	% Part détenu
Pays de la Loire Participations	44 400 000 €	44 400 000 €	100,00%
SEM Régionale des Pays de la Loire	13 527 100 €	10 556 500 €	78,04%
SPR des Pays de la Loire	1 500 000 €	1 447 000 €	96,47%
SPR Abbaye de Fontevraud	225 000 €	157 500 €	70,00%
TOTAL	59 652 100 €	56 561 000 €	

Compte tenu des délais dans lesquels ces informations ont été communiquées au CESER, leur examen approfondi n'a pas pu être réalisé dans le cadre des travaux préparatoires au présent avis. Les rapports d'activité des principales entités liées feront donc l'objet de travaux à venir, qui pourront utilement être complétés par l'audit de Pays de la Loire Participations et du Président et du Directeur Général de Solutions & Co.

8. Certification des comptes 2020

Comme évoqué dans notre précédent avis du 18 juin 2019 (sur le BS 2019), la certification des comptes consiste pour le certificateur indépendant (commissaires aux comptes ou la Cour des comptes) à exprimer une opinion sur les comptes. Cette opinion porte sur la sincérité, la régularité des comptes au regard des principes comptables applicables, soit la M57 concernant la Région depuis le 1er janvier 2019. L'opinion exprimée vise aussi à certifier l'image fidèle des opérations réalisées pendant l'exercice et le patrimoine de l'entité.

Le certificateur appuie son opinion sur un certains nombres de travaux d'audit, dont l'appréciation de la qualité du contrôle interne déployé pour sécuriser les activités de l'entité. La prise de connaissance du contrôle interne suppose que celui-ci soit décrit formellement. Néanmoins, le processus est différent des audits opérés dans le cadre des certifications ISO, qui visent à certifier des process, le plus souvent au bénéfice des utilisateurs.

La mission de certification est aussi distincte de celle opérée par les organes de contrôle que sont l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) s'agissant des organismes de placement collectif (fonds d'investissement, fonds de fonds...), le comptable public (le payeur général est chargé du paiement sur la base des justificatifs appropriés) et la Chambre Régionale des Comptes. En effet, le processus de certification ne fait pas double emploi avec les contrôles que la Chambre Régionale des Comptes continuera à exercer qui visent, eux, à s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics. Cette mission peut par certains côtés se rapprocher d'une mission d'évaluation des politiques publiques.

La certification ne fait pas non plus double emploi avec la notation de Standards & Poors. L'agence a pour objectif d'évaluer le risque de non-remboursement de la dette ou d'un

emprunt d'un État, d'une entreprise ou d'une collectivité locale, et donc à éclairer les prêteurs potentiels.

La Région des Pays de la Loire est la première Région et la seule à expérimenter la certification de ses comptes. Cette expérimentation a franchi une étape avec l'audit des comptes de l'année 2020 par un commissaire aux comptes, après une phase de préparation entamée en 2017.

Les travaux du commissaire aux comptes doivent lui permettre d'émettre une opinion sur les comptes. Cette opinion peut être :

- Une opinion favorable sans réserve ;
- Une opinion favorable avec réserves, dans le cas où le commissaire aux comptes a identifié des limitations ou des désaccords, mais qui ne sont pas suffisants pour l'empêcher d'émettre une opinion ou de remettre en cause la régularité, la sincérité, et la fidélité des comptes ;
- Une opinion défavorable, dans le cas où les limitations et désaccords sont tels qu'ils entachent la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes.

Le commissaire aux comptes peut aussi, à l'issue de ses travaux, se trouver dans l'impossibilité d'émettre une opinion, lorsqu'il n'a pas pu mettre en œuvre toutes les procédures d'audit nécessaires pour fonder son opinion, et que, soit les incidences sur les comptes des limitations à ses travaux ne peuvent être clairement circonscrites ; soit la formulation d'une réserve n'est pas suffisante pour permettre à l'utilisateur des comptes de fonder son jugement en connaissance de cause. Le commissaire aux comptes exprime également une impossibilité de formuler une opinion lorsqu'il existe de multiples incertitudes dont les incidences sur les comptes ne peuvent être clairement circonscrites.

Les comptes 2020 de la Région des Pays de la Loire (annexés au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels) ont fait l'objet d'une opinion favorable avec réserves exprimée comme suit :

« Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que les Comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, au regard de l'instruction comptable M57, le patrimoine et la situation financière de la Région des Pays de la Loire au 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé »,

Ces réserves, au nombre de douze, se résument comme suit :

Réserves	
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles (2 729,6 M€) Immobilisations corporelles (3 352,6 M€) Immobilisations en cours (346,6 M€)	Réserve pour limitation liée à : <ul style="list-style-type: none">• L'impossibilité de se prononcer sur la réalité et l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles antérieures à 2019 (265,1 M€),• L'impossibilité de valider le calcul des amortissements des immobilisations acquises depuis 2019 (403,3 M€)

	<p>Réserve pour désaccord sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La durée d'amortissement des lycées (30 ans) et la non mise en œuvre de l'approche par composant (69 M€), • le non-reclassement des immobilisations en cours anciennes, par conséquent non amorties (321,9 M€) • la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat (35 M€), • les écritures de neutralisation des amortissements des subventions versées (2 612 M€).
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (173 M€)	<p>Réserve pour désaccord liée à l'insuffisance de dépréciation des titres de participation (72 M€) : insuffisance de provision de 7,5 M€ concernant le fonds de fonds Pays de la Loire Participation</p> <p>Réserve pour limitation concernant le risque de non-recouvrement associé aux prêts accordés et par conséquent la valeur des prêts inscrits à l'actif (82,6 M€)</p>
CREANCES SUR LES COMPTES REDEVABLES (valeur nette 92,4 M€ après dépréciation de 14 M€)	Réserve pour désaccord sur le niveau des dépréciations (apprécié à fin octobre) se traduisant par un ajustement de 1 M€
PROVISION au titre du Compte Epargne Temps (CET -2 M€)	Réserve pour désaccord sur le nombre de jour pris en compte et la méthode d'évaluation du montant des provisions, se traduisant par une sous-évaluation de la provision de 3 M€
PRODUITS hors FSE : dotations et recettes fiscales (1 161,3 M€)	Réserve pour limitation liée aux dispositifs de contrôle mis en place par la Région ne permettant au commissaire aux comptes de se prononcer sur l'exhaustivité et la mesure de ces produits
PRODUITS : Recettes de transports (24,3 M€)	Réserve pour limitation liée à l'absence de dispositif de contrôle interne. L'importance de la volumétrie des flux ne permet pas de valider la réalité, l'exhaustivité, l'évaluation et le correct rattachement à l'exercice des recettes transports par d'autres moyens (impossibilité de faire le rapprochement entre les montants de recettes enregistrées dans les comptes ceux issus du logiciel de gestion).
DETTES NON FINANCIERES (74,3 M€)	Réserve pour limitation quant au rattachement des dépenses en l'absence de dispositif de contrôle interne formalisé et auditable

FONDS EUROPEENS : FEADER et FEAMP (86,4 M€ au bilan et 101 M€ au compte de résultat)	Réserve pour limitation du fait de l'impossibilité de valider les montants notifiés par la Commission européenne
FONDS PROPRES : Dotations (3 166 M€)	Réserve pour limitation en raison de la difficulté à justifier de la réalité et de l'évaluation des dotations antérieures à 2019 (28 M€)
FONDS PROPRES : Subventions d'investissement (387 M€)	Réserve pour limitation en raison de la difficulté à justifier de la réalité et de l'évaluation des subventions antérieures à 2020 (44M€)
AUTRES FONDS PROPRES (387 M€)	Réserve pour limitation liée à l'impossibilité de se prononcer sur le poste « Autres réserves » qui enregistre notamment les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs
ENGAGEMENTS HORS BILAN	Réserve pour limitation quant à l'exhaustivité des engagements hors bilan pour lesquels le déploiement des procédures de contrôle interne sont en cours de déploiement (recensement)

Le résumé du rapport sur les comptes annuels 2020 du commissaire aux comptes montre que :

- plusieurs réserves pour limitation (recettes fiscales, dotations, fonds européens) concernent des informations traduites dans les comptes de la Région sur la base d'informations communiquées par des tiers (État, Commission européenne),
- certaines réserves tiennent à des considérations de calendrier et de contraintes délibératives.

Le CESER suivra avec attention le plan d'actions que la Région aura à déployer pour que ces réserves puissent être levées dans le futur sur les sujets sur lesquelles elle a la main. Ils sont au nombre de 11 sur 18 :

- 6 d'entre eux font l'objet d'une résolution à horizon court de 4 mois ;
- 4 autres seront à traiter en lien avec la paierie régionale ;
- Les travaux concernant les engagements hors-bilan n'aboutiront qu'en 2023.

Le CESER encourage la Région à poursuivre et accélérer les travaux entamés sur les engagements hors bilan, qui pourraient être porteurs d'un risque financier potentiel pour la collectivité.

Annexe

Libellé	Mise en service	Montant TTC
BI SEM REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	20/12/2005	10 556 500,00 €
BI SAEM Nantes Culture Patrimoine - Société Anonyme d'Économie Mixte	09/12/2005	50 000,00 €
BI SEM Folle Journées - Société d'Économie Mixte	14/12/2005	45 000,00 €
BI SEMSL MSB - Le Mans Sarthe Basket - Société d'Économie Mixte Sportive Locale	23/03/2007	64 499,40 €
BI HLM Logis Familial Mayennais	17/06/2005	0,10 €
BI CIL ATLANTIQUE	17/06/2005	0,10 €
BI SA HLM Foyer Vendéen	22/06/2005	0,10 €
BI SA HLM Foyer Moderne	22/06/2005	0,10 €
BI SA HLM CIF Habitat	24/06/2005	0,10 €
BI SA HLM Le Val de Loire	01/07/2005	0,10 €
BI SA HLM LOIRE ATLANTIQUE HABITATION	01/07/2005	0,10 €
BI HLM Espace Domicile	01/07/2005	0,10 €
BI SA HLM Le Toit Angevin	08/07/2005	0,10 €
BI SA HLM Le Foyer Manceau	08/07/2005	0,10 €
BI SA HLM Les Castors Angevins	08/07/2005	0,10 €
BI Logi Ouest	27/07/2005	0,10 €
BI SCIC Habitat	29/07/2005	0,10 €
BI Meduane Habitat	28/11/2005	0,10 €
BI SA HLM La Mancelle	09/12/2005	0,10 €
BI PARTICIPATION CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE (SANS MANDAT)	01/01/2000	1 520,00 €
BI PARTICIPATION AU CAPITAL SPLA SAMOA	09/02/2009	66 350,00 €
BI SPL REGIONALE (SPLA 72 ACTIONS + SPL 1380 ACTIONS à 1 000 EUROS)	01/07/2009	1 452 000,00 €
BI SA SAFER MAINE OCEAN	08/12/2009	16,00 €
BI SPL FONTEVRAUD (1575 ACTIONS 100 EUROS)	02/12/2010	180 000,00 €

BI FONDS DE FONDS CO INVESTISSEMENT PUBLIC IDEE 170 000 PARTS A 100 EUROS	23/05/2011	44 392 700,00 €
BI SOCIETE D'INVESTISSEMENT FRANCE ACTIVE SIFA 4901 ACTIONS	21/12/2011	499 902,00 €
BI PARTICIPATION CAPITAL CITE DES CONGES	19/04/2013	34 625,00 €
BI SPL LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT	30/05/2013	33 400,00 €
BI SOUSCRIPTION CAPITAL SOCIETE TERRITORIALE AFL	22/10/2013	7 351 100,00 €
BI SPL PDL BEAUTOUR ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE 12D23626	28/02/2013	55 000,00 €
BI PRISE PARTICIPATION SPL PORNICHET	28/10/2015	5 850,00 €
BI ACQUISITION 160 ACTIONS SAEM VENDEE A 1000 EUROS	18/08/2016	360 000,00 €
BI ACQUISITION 54 ACTIONS SPL DESTINATION BRETAGNE PLEIN SUD A 100 EUROS	22/12/2016	5 400,00 €
BI PRISE DE PARTICIPATION SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME	29/03/2017	370,00 €
BI ACQUISITION 19000 ACTIONS SEM ALTER ECO	14/11/2017	1 188 830,00 €
BI PRISE DE PARTICIPATION SPL ST NAZAIRE AGGLO TOURISME	06/02/2018	3 800,00 €
BI PRISE DE PARTICIPATION SPL MOUTIERROIS TALMONDAIS TOURISME	20/04/2018	2 000,00 €
BI ACQUISITIONS 11 764 ACTIONS SEM LMA LAVAL 53	13/12/2018	199 988,00 €
BI SPL ALTEC 50X 50 ANGERS 49	15/05/2019	10 000,00 €
BI PARTICIPATION CAPITAL ENERCOOP 100 actions * 300 euros	17/05/2019	30 000,00 €
BI SELA 243 ACTIONS NANTES 44	25/07/2019	250 000,00 €
BI SPL OT TRANCHE SURMER 1 ACTION A 370 EUROS VENDEE	23/09/2019	370,00 €
BI PARTICIPATION 5000X1000 DPT 44 NANTES	26/12/2019	5 000 000,00 €
	Somme :	71 839 221,90 €